



# CP - BBW

## Comité Provincial de Bruxelles et du Brabant Wallon



### PREPARATION DU CALENDRIER 2017-2018

Afin de rencontrer votre souci de posséder un calendrier interclubs subissant un minimum de modifications, le CP a établi une procédure que nous vous demandons de respecter **SCRUPULEUSEMENT**. Aucune dérogation au "timing" ci-dessous ne sera autorisée. Merci d'avance.

- ① Inscription des équipes (🏆), au plus tard jusqu'au **10/06/2017**  
**Uniquement via le formulaire électronique (fichier Excel).**  
Les demandes de confort (affinités des équipes....etc) ne seront accordées que s'il y a possibilité, mais a priori pas vu le nombre restreint d'équipes inscrites ! **Plus de groupes à indiquer mais chaque équipe doit être liée à un autre équipe avec laquelle elle sera en alternance !** Toute demande de dérogation (uniquement pour cause de location de salle une semaine sur deux) doit être introduite par écrit avant le 03/06/2017.

à: Sacha Paulis – [sacha.paulis@ctthamme-mille.be](mailto:sacha.paulis@ctthamme-mille.be)

- ② Envoi de la grille (projet) aux secrétaires de clubs **15/07/2017**

- ③ Remarques éventuelles des clubs à envoyer dès parution et jusqu'au **05/08/2017**

à: Sacha Paulis – [sacha.paulis@ctthamme-mille.be](mailto:sacha.paulis@ctthamme-mille.be)

*NB: Les demandes seront traitées au fur et à mesure de leur arrivée.*

**Les demandes de confort (affinités des équipes....etc) ne seront traitées que s'il y a possibilité.**

- ④ Mise à disposition des clubs au plus tard le **20/08/2017**

- ⑤ Des équipes supplémentaires peuvent être rajoutées dans les dernières divisions jusqu'au 08/09/2017, uniquement à condition qu'elles remplacent un « bye ».

**Pour rappel:** 1<sup>ère</sup> semaine interclubs le vendredi **15/09/2017**

**(🏆): Attention:**

#### Art. 192

Il y a forfait général lorsqu'une équipe qui s'est inscrite pour disputer un interclubs renonce pour quelque raison que ce soit, à le disputer, soit avant son début, soit au cours de son déroulement.

#### Art. 88

§1<sup>er</sup>

#### **Suppression d'équipes**

Un cercle sportif peut renoncer à inscrire une ou plusieurs équipes. On dit alors que cette **équipe est brûlée**.

§2

Dans le cas évoqué au paragraphe 1<sup>er</sup>, ces équipes sont considérées comme n'existant plus et sont remplacées dans la ou les divisions d'interclubs où elles devaient évoluer.

La lettre de l'équipe brûlée est réattribuée à l'équipe qui possédait la lettre directement inférieure de sorte que les équipes demeurent distinguées par les lettres de l'alphabet de façon continue.

F.R.B.T.T. – A.F. – CPBBW

#### Présidence

Jean-Michel Mureau – sentier de la Vieille Ferme de Cambrai 6  
B – 1420 Braine-l'Alleud

GSM: 0499 / 180.388 – email: [jm.mureau@gmail.com](mailto:jm.mureau@gmail.com)



#### Secrétariat

Nathalie Alexander – rue Audrey Hepburn 10/7  
B – 1090 Bruxelles

Tél: 02 / 478.18.03 - GSM: 0477 / 35.83.46  
email: [nathalie.alexander@skynet.be](mailto:nathalie.alexander@skynet.be)